



**COMPAGNIE COMMUNE DE REASSURANCE DES ETATS  
MEMBRES DE LA CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES  
MARCHES D'ASSURANCES (CIMA)**

Cité OUA - Immeuble CICA-RÉ, 07 BP 12410 LOMÉ - TOGO  
Tél. : (+228) 22 23 62 62/65/69, Fax : (+228) 22 61 35 94/95  
Email : [cica-re@cica-re.com](mailto:cica-re@cica-re.com)

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**Réalisation d'une étude d'opportunité pour la modernisation du Système  
d'Information de Gestion intégrée de la réassurance à la CICA-RÉ**

- oOo -

La CICA-RÉ est une Organisation Internationale à gestion commerciale créée par l'Accord portant création signé le 24 septembre 1981 à Paris par les douze (12) États Membres de la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances (CICA) devenue Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) qui sont la République du Bénin, le Burkina Faso, la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République de Côte d'Ivoire, la République du Gabon, la République du Mali, la République du Niger, la République du Sénégal, la République du Tchad et la République du Togo.

Le siège de la CICA-RÉ est à Lomé au Togo.

L'activité de la CICA-RÉ consiste à couvrir les sociétés d'assurance, contre tout ou partie des risques qu'elles ont souscrits.

1. La CICA-RÉ invite les firmes/cabinets de conseils à manifester leur intérêt pour la mission suivante : « **Réalisation d'une étude d'opportunité pour la modernisation du Système d'Information de Gestion intégrée de la réassurance à la CICA-RÉ** ».
2. L'objectif principal de cette consultation est réaliser une étude d'opportunité pour la modernisation du Système d'Information de Gestion intégrée de la réassurance à la CICA-RÉ tenant compte des besoins des utilisateurs et des orientations stratégiques de l'Institution.

3. Les services prévus au titre de cette prestation comprennent essentiellement le diagnostic du système existant au regard des besoins exprimés, de l'environnement et des orientations stratégiques, l'examen et l'évaluation en termes de coûts / bénéfices des différentes options disponibles pour la modernisation du Système d'Information, l'identification des avantages et inconvénients de chaque option et la recommandation de la meilleure solution pour atteindre les objectifs fixés.
4. Les firmes/cabinets de conseils intéressés doivent fournir des informations sur leurs qualifications et expérience démontrant leur capacité à fournir les services (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, CV et disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les manifestations d'intérêt devront être élaborées en suivant le format ci-après :

- a. Détails de la firme/cabinet de conseil ou de l'association de firmes (incluant la nationalité de la firme et la ou les personnes contact) ;
  - b. Manifestation d'intérêt détaillant vos forces, votre expertise et toute autre information que vous jugerez pertinente ;
  - c. Expérience dans des missions comparables ;
  - d. CV des membres clés du personnel ;
  - e. Tout autre document que vous jugerez pertinents.
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront établis conformément au point 9 du présent Avis à Manifestation d'Intérêt. Prière de noter que l'intérêt exprimé par une firme/cabinet de conseil n'implique aucune obligation de la part de la CICA-RÉ de l'inclure dans la liste restreinte.
  6. La durée des prestations est estimée à quarante-cinq (45) jours et la date de démarrage est prévue pour le 15 Avril 2024.
  7. Les firmes/cabinets de conseils intéressés peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse e-mail ci-dessous pendant les heures de travail de la CICA-RÉ.

Les manifestations d'intérêt doivent être reçues par e-mail à l'adresse ci-dessous au plus tard le Mardi 05 Mars 2024 à 17:00 heure locale (Lomé) et portant expressément la mention : « **Réalisation d'une étude d'opportunité pour la modernisation du Système d'Information de Gestion intégrée de la réassurance à la CICA-RÉ** ».

8. Toutes les firmes/cabinets ayant manifesté un intérêt recevront une confirmation le même jour. Si vous ne recevez pas d'e-mail de confirmation, votre manifestation d'intérêt pourrait ne pas avoir été reçu et vous êtes donc invités à contacter par e-mail [asaba@cica-re.com](mailto:asaba@cica-re.com)

**Attention : Monsieur Abdias SABA, Directeur Général Adjoint**

**Courriel** : [asaba@cica-re.com](mailto:asaba@cica-re.com) , copies à :

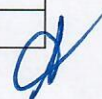
[lsantanna@cica-re.com](mailto:lsantanna@cica-re.com) , [lsangare@cica-re.com](mailto:lsangare@cica-re.com)



## 9. ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE RESTREINTE

Une liste restreinte de six (6) firmes/cabinets de conseils sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt. Les firmes/cabinets de conseils retenus sur la liste restreinte seront jugés sur les critères suivants :

<b>Critères</b>	<b>Score</b>
Qualification générale et expérience dans le domaine d'expertise <ul style="list-style-type: none"><li>• Moins de 5 ans : .....0 points</li><li>• Entre 5 et 10 ans : .....10 points</li><li>• Plus de 10 ans : .....20 points</li></ul>	20
Réalisation de projets/missions similaires (en raison de 6 points par mission similaire jusqu'à concurrence de 30 points)	30
Disponibilité et expertise des compétences au sein du personnel de la firme/cabinet de conseils pendant la période prévue pour l'exécution de la prestation	40
Connaissance de la région (Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale)	10
<b>Total</b>	<b>100</b>



- oOo -

19 FEV 2024